

REGIME HABITUEL DE TRAVAIL	REGIME TEMPORAIRE PENDANT APM	CONDITIONS	ELEMENTS DE REMUNERATION DU REGIME TEMPORAIRE
2*8	3*8	1 à 3 nuits travaillées/semaine ≥ 4 nuits travaillées/semaine	Maintien du forfait de poste 2*8 + Attribution du différentiel de points de poste Maintien du forfait de poste 2*8 + Paiement de 100% du différentiel de forfait de poste (par semaine effectuée selon ces conditions)
	5*8	1 à 2 nuits travaillées/semaine (Hors poste de nuit du vendredi)	Maintien du forfait de poste 2*8 + Attribution du différentiel de points de poste 3*8
		1 poste Week End travaillé/semaine = 1 poste travaillé entre vendredi 20h22 au lundi 6h04 1 Week End travaillé/semaine = 2 postes travaillés entre vendredi 20h22 au lundi 6h04	Maintien du forfait de poste 2*8 + Attribution de points de poste Maintien du forfait de poste 2*8 + Paiement de 50% du différentiel de forfait de poste
	HN		Maintien du forfait de poste 2*8
3*8	2*8		Maintien du forfait de poste 3*8
	5*8	1 poste Week End travaillé/semaine = 1 poste travaillé entre vendredi 20h22 au lundi 6h04 1 Week End travaillé/semaine = 2 postes travaillés entre vendredi 20h22 au lundi 6h04	Maintien du forfait de poste 3*8 + Attribution de points de poste Maintien du forfait de poste 3*8 + Paiement de 50% du différentiel de forfait de poste
		HN	
5*8	2*8		Maintien du forfait de poste 5*8
	3*8		Maintien du forfait de poste 5*8
	HN		Maintien du forfait de poste 5*8
HN	2*8	1 à 3 jours en 2*8 travaillés/semaine ≥ 4 jours en 2*8 travaillés/semaine	Attribution des points de poste Paiement de 25% du forfait de poste 2*8 (par semaine effectuée selon ces conditions)
		3*8	1 à 3 nuits travaillées/semaine ≥ 4 nuits travaillées/semaine
	5*8		1 à 2 nuits travaillées/semaine (Hors poste de nuit du vendredi)
		1 poste Week End travaillé/semaine = 1 poste travaillé entre vendredi 20h22 au lundi 6h04 1 Week End travaillé/semaine = 2 postes travaillés entre vendredi 20h22 au lundi 6h04	Attribution des points de poste Paiement de 20% du forfait de poste 5*8